



L'ARQUEBUSE DE DOUVAINE

Siège Social :
13 chemin des Afforets
74140 Douvaine

Courriel : president@arquebuse74.com

FFTir N° 2074005 – FFTA N° 3374141 – APS N° ET000851



Douvaine le 17 septembre 2026

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ARQUEBUSE DE DOUVAINE Vendredi 23 octobre 2026 à 19h (Appel des membres dès 18h30)

LIEU : Salle « La Bulle » de Douvaine

Ordre du Jour

Élection des assesseurs.

1. Approbation du PV de l'Assemblée du 03 octobre 2025
(Le PV est affiché au Club)
2. Rapport moral du Président
3. Rapport du Trésorier
4. Approbation des rapports
5. Budget Prévisionnel
6. Approbation du nouveau comité
7. Autorisation à la SCI S.T.I.D de gérer le projet des nouveaux locaux Ecole de tir et Pas de tir 10m
8. Augmentation de l'équivalence journée de travail de 10€
9. Questions diverses
(À transmettre au Président **le 01 octobre 2026 au plus tard**)

Seuls les membres à jour de leur cotisation au 30 septembre 2026 pourront voter pour donner suite à la décision du comité du 09 septembre 2022. Toutes les demandes de licences entre le 01 octobre et le 23 octobre inclus seront traitées à partir du 24 octobre 2026.

Extraits des Statuts

Article 9

L'Assemblée générale de l'association comprend tous les membres prévus à l'article 3, à jour de leurs cotisations. Seuls les membres âgés de seize ans au moins au jour de l'Assemblée et à jour de leurs cotisations pour l'année sportive en cours au jour de l'Assemblée, peuvent voter.